Quelques questions sur les critères de sélection M2

Par **Cassation74**, le **28/02/2018** à **13:03**

Bonjour à tous,

Je viens ici poser quelques questions quant à la sélection en M2.

Je suis actuellement en M1. Je ne pense pas avoir brillé à mon premier semestre et je suis en train de miser sur le second . Toutefois, les dossiers de candidature sont bien déposés avant les résultats du S2 il me semble.. Donc concrètement, la sélection en M2 ne se fait que sur les notes du premier semestre du M1?

Par ailleurs, j'ai entendu quelque part que la sélection se faisait essentiellement au regard des notes du second semestre de la L3 et du premier semestre du M1.

Or, si j'ai obtenu ma licence avec mention AB (entre 12,5 et 14 de moyenne au cours des différents semestres), il y a une "tache" dans la mesure où j'ai obtenu le S2 de la L3 avec un 10,6. J'ai fait face à des problèmes personnels sur cette période qui ont fait que j'ai lâché prise pendant la période de révision..

Est-ce que cela se fait de justifier de cette baisse de moyenne dans la lettre de motivation? (le problème étant qu'il s'agit de problèmes qui ne sont pas aussi "légitimes" que des soucis de santé par exemple...)

De plus, les notes de L1, L2 et premier semestre de la L3 ne sont-elles vraiment pas prises en compte dans la candidature?

Merci d'avance.

Par **Muppet Show**, le **28/02/2018** à **13:54**

Bonjour,

Personnellement je pense qu’ils regardent l’ensemble du dossier et l’evolution du candidat au fil des années.

Ils regardent également les points forts et faibles pour savoir s’il peut faire partie du M2.

La personnalité doit peut être entrer en jeu (mais dans de moindre mesure, dans des petites

facs où tout le monde se connaît ou quand il y a des examens d’entrees...)

Ça dépend aussi du nombre de place !

Chaque directeur a sa « méthode » de sélection.

J’ai été refusé en sortie de M1 avec 17 de moyenne en droit des sociétés, 13 en fiscalité en M1, alors que l’annee D’apres J’ai été pris dans tous les masters que je voulais, sans avoir suivi de cours pendant 1 an (je me suis inscrit au CRFPA sans le passer).

Après ça dépend aussi du type de M2.

Je ne pense pas qu’une réponse unanime puisse vous etre apportés...

Par **guizmo2145**, le **28/02/2018** à **14:49**

Bonjour,

Il n'y a pas effectivement de grandes règles qui pourront s'appliquer dans tous les masters 2 auxquels vous enverrez votre candidature cependant je peux vous donner quelques pistes :

- Si les candidatures pour les M2 sont déposées avant l'obtention des résultats du deuxième semestre, il n'est pas rare que lors des sélections votre deuxième bulletin vous soit demandé ou que vous ayez à envoyer celui-ci lorsque vous le recevez.

- Je pense que toutes les notes sont importantes, troisième année de licence et première année de Master surtout dans les matières qui se retrouvent dans le corps des enseignements du M2 que vous demandez.

- La lettre de motivation est une nécessité puisque c'est dans celle-ci que l'on expose ce qui nous pousse à vouloir accéder à cette filière. Je pense qu'il peut être bon, si vous jugez utile de le justifier, des difficultés que vous avez connu durant l'année de L3 afin que les personnes chargées de la sélection ne pensent pas que vous n'avez pas les épaules pour telle ou telle matière.

- Personnellement, lors de mon entretien, on m'a posé des questions sur certains résultats obtenus en L1 et L2 mais je pense pas que cela se fasse partout.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés